

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

TROISIÈME PUBLICATION

1.

Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
Société de fromagerie de Moudon et environs, Moudon
2.

Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:
Société coopérative de fromagerie régionale du Grand Pré, Moudon
3.

Echéance du délai de déclaration des créances: **3 mois après les effets juridiques de la fusion**
4.

Adresse pour la déclaration des créances:
Société coopérative de fromagerie régionale du Grand Pré,
Zone industrielle deu Grand-Pré 8D, 1510 Moudon
5.

Indication: Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.
6.

Remarques: LT/jb

Etude Bloch et Thonney, notaires
1315 La Sarraz

03324531